Le dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités territoriales

Appel d'Offres

Cahier des charges

Intégration à l'équipe d'experts du dispositif DCOL

visant un renforcement des collectivités territoriales françaises dans leur action internationale

Date limite de dépôt des candidatures

15/12/2026

Dispositif bénéficiant du soutien de :

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Caisse des Dépôts GROUPE

Publié le 16/11/2026

SOMMAIRE

Pourquoi une action internationale des collectivités territoriales françaises ? ----3
Présentation de Cités Unies France ----4
Périmètre du présent appel d'offres ----5
Description du mécanisme d'appui aux collectivités ----6
Processus de sélection----6
Expériences attendues des soumissionnaires ----7
Processus et critères de sélection des offres ----8
Modalités d'intégration à l'équipe de consultant.es DCOL ----9
Calendrier prévisionnel du dispositif ----9
Organismes éligibles à l'appel d'offres ---- 10
Calendrier de l'appel d'offres ---- 10
Liste des annexes ---- 10

Pourquoi une action internationale des collectivités territoriales françaises ?

L'action internationale des collectivités territoriales (AICT) s'est toujours inscrite dans les enjeux mondiaux : jumelages dans un contexte de reconstruction post seconde guerre mondiale, liens avec les pays ayant accédé à leur indépendance, solidarité avec les « pays en développement » à travers les jumelages-coopérations, etc. L'AICT, incluant la pratique de la coopération décentralisée, s'est ainsi continuellement adaptée aux défis de son époque, avec un fil rouge : l'expression de solidarités au dela des frontières, d'ouverture sur le monde en célébration des diversités et complémentarités, et de rayonnement des collectivités françaises à l'international.

Face aux défis mondiaux du 21ème siècle (transition énergétique, transition démographique, transition urbaine, crises climatiques, politiques et migratoires, accès aux services de base, décentralisation...), de nombreux États et organisations internationales reconnaissent l'importance d'une implication forte et coordonnée des collectivités territoriales – même si celles-ci ne sont pas toujours dotées des moyens adéquats. La poursuite des Objectifs de Développement Durable implique ainsi la pleine intégration des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Sur tous ces sujets, les collectivités territoriales disposent d'atouts et d'expertises propres :

- Elles sont au contact le plus direct de ces défis et des populations (emploi, accueil de réfugiés, catastrophes climatiques, urbanisation croissante, besoins de mobilité, fracture numérique...) ;
- Elles ont accumulé une expertise et une expérience sur la mise en œuvre d'actions contribuant au développement durable dans leur rôle d'opérateurs de services publics ;
- Elles contribuent très directement au développement durable de leur territoire, notamment via le soutien au développement économique (emploi, aide à l'implantation des entreprises...) ;
- Elles portent une approche fondamentalement territoriale, ancrant les dimensions techniques sectorielles aux contextes socioéconomiques locaux, facilitant la mobilisation d'approches multisectorielles décloisonnées ou « intégrées ».

Les collectivités territoriales françaises ont donc une expérience à faire valoir, mais ont aussi à apprendre de leurs homologues étrangers qui sont souvent aux avant-postes des grands dérèglements mondiaux, obligées d'innover pour apporter des solutions rapides et adaptées à leurs contextes. Cet engagement des collectivités françaises peut prendre des formes diverses : initiatives individuelles, projets portés par des groupements de collectivités, partenariats avec des pôles de compétitivités, des entreprises, des universités, des ONG ; montage et portage de projets dans le cadre des appels à projets des bailleurs de fonds (Ministères, Agence Française de Développement, Agences de l'Eau, Union Européenne...).

L'action internationale des collectivités françaises est aussi un maillon essentiel du rayonnement de la France et de ses territoires (rayonnement culturel, politique, technique, économique...). En ce sens, l'AICT s'inscrit en levier de démultiplication de la diplomatie de la France, dans son engagement à poursuivre les Objectifs de Développement Durable.

Mais l'AICT va au-delà d'une stricte dimension diplomatique classique. La gouvernance mondiale poursuit son évolution vers des modalités « multi-niveaux » où l'implication des acteurs du privé comme de la société civile prend une part croissante dans l'action et les processus de décision au côté des Etats. Cela représente autant un défi qu'une opportunité pour les collectivités territoriales, qui doivent se saisir de processus complexes d'internationalisation, mais peuvent ainsi contribuer à un développement durable global fait d'interconnexions réciproques entre une grande diversité de contextes.

Présentation de Cités Unies France

Mission de Cités Unies France

Cités Unies France est la tête de réseau, transpartisane et multi-niveaux, des collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale.

Sa mission est d'accompagner l'ensemble des collectivités territoriales françaises dans la mise en œuvre d'une action internationale - l'AICT - au service de leur ouverture au monde, de leur rayonnement, de leur attractivité, et de la promotion des échanges humains, culturels et économiques.

Cités Unies France vise donc à promouvoir, affirmer et renforcer l'AICT française, et participer ainsi au développement global et local, à la paix et à la réconciliation dans le monde, et à développer une diplomatie des territoires complémentaire de celle des États.

S'appuyant sur la force de son réseau d'adhérents, de son équipe de professionnels et de la confiance de ses partenaires français et internationaux, CUF mobilise les expertises, les partenaires et les financements permettant aux collectivités d'amplifier leur action internationale autour des enjeux du développement durable (ODD).

Projet stratégique de Cités Unies France pour la période 2023 – 2027

Pour la période 2023-2027, la mission de CUF se traduit en 4 axes stratégiques, eux-mêmes correspondant à 4 rôles :



La déclinaison opérationnelle de l'ambition de CUF se concrétise autour d'un plan d'action décliné en deux grands axes opérationnels[1] :

- Révéler la densité et la richesse de l'AICT française pour démultiplier la diplomatie française
- Renforcer l'ingénierie des collectivités territoriales françaises engagées à l'international

[1] Cf plan d'action de CUF, disponible sur le site internet

Périmètre du présent appel d'offres

Le présent appel d'offres s'inscrit spécifiquement dans l'axe n°4 du projet stratégique de CUF visant à « Développer les outils à disposition des collectivités territoriales ».

Cités Unies France, avec le soutien de ses partenaires – la Délégation aux Collectivités Territoriales et à la Société Civile (DCTCIV), l'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts et Consignations - a ainsi mis en place un dispositif d'appui aux collectivités territoriales afin de leur apporter les ressources nécessaires pour initier, développer et renforcer leur engagement dans l'action internationale.

Ce dispositif a été lancé en septembre 2018, et a permis depuis l'accompagnement de 55 collectivités à travers 12 appels.

Les objectifs, la présentation et le mode de fonctionnement de ce dispositif sont repris dans le document « Guide de fonctionnement de l'appel à candidature » joint au présent cahier des charges.

Le dispositif est destiné à cofinancer 3 types d'appuis proposés aux collectivités territoriales :

- Appui à l'élaboration d'une stratégie à l'international
- Appui au montage de projet de coopération
- Appui à la prise en compte des enjeux climatiques dans l'AICT

Pour les collectivités membres de CUF, chaque prestation est financée à hauteur de 70 % par le dispositif et à hauteur de 30% par la collectivité (minimum).

Pour les collectivités non-membres de CUF, chaque prestation est financée à hauteur de 20 % par le dispositif et à hauteur de 80 % par la collectivité (minimum).

Il n'y a pas de montant plancher pour les prestations, ni de montant maximal, afin de permettre aux collectivités d'ajuster leur demande à leurs besoins spécifiques, et aux consultant.es de proposer une offre sur mesure – à « tiroir » si besoin. Le cofinancement des prestations apporté par le dispositif aux collectivités membres du réseau est plafonné à 9.856 € pour les collectivités de l'hexagone (70% d'une prestation de 14.080 €), et 12.320 € pour les collectivités ultramarines (70% d'une prestation de 17.600€). Les collectivités ont ainsi la possibilité de contribuer au dela de leur pourcentage minimum si elles le souhaitent.

Les missions d'accompagnement intègrent la mobilisation d'un Réseau Régional Multi-Acteurs (RRMA), identifié au cours de l'instruction des dossiers avec la CIRRMA et sous réserve d'accord de la collectivité et du RRMA. Le cas échéant, cette mobilisation est prise en charge (organisée et financée) par le dispositif DCOL et la collectivité. Son coût vient en complément de la prestation, sans impact sur l'offre d'expertise et sur la rémunération du/de la consultant.e.

Exemples de calcul des participations et ratios :

Exemple 1 (collectivité adhérente)

Cout de la prestation	Part CTF	Part DCOL
14 000 €	4 200 €	9 800 €
100%	30%	70%

Exemple 2 (collectivité non-adhérente)

Cout de la prestation	Part CTF	Part DCOL
8 000 €	6 400 €	1 600 €
100%	80%	20%

Les prestations sont réalisées par un.e ou plusieurs consultant.es, sélectionné.es parmi les membres d'un « pool » d'expertise constitué par Cités Unies France – sujet du présent appel d'offre.

2 appels DCOL sont envisagés entre 2026 et 2028, représentant a minima 10 prestations d'accompagnements proposées aux membres de l'équipe d'experts (nombre dépendant des montants des accompagnements, le maximum étant dicté par l'épuisement de l'enveloppe).

Description du mécanisme d'appui aux collectivités

Ce dispositif est géré par CUF, avec le concours de cofinancements du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et de la Caisse des Dépôts et Consignations qui ont souhaité soutenir cette initiative.

Ce dispositif associe également les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs à travers la CIRRMA, dans le cadre du partenariat entre CUF et les RRMA.

Le processus de mise en œuvre du dispositif est le suivant :

- CUF lance auprès des collectivités territoriales françaises un appel à candidature.
- Les collectivités répondent à cet appel et formulent leur demande d'appui.
- CUF analyse les formulaires et sélectionne les dossiers avec le comité de pilotage.
- Une réunion d'information des consultant.es est organisée afin de permettre un pré-positionnement sur une ou plusieurs demandes.
- Les formulaires sont ensuite transmis aux consultant.es selon leurs pré-positionnements et un équilibrage opéré par CUF (afin d'assurer que toutes les demandes soient couvertes par une à trois structures). Les consultant.es produisent leurs Offres Techniques et Financières, transmises à CUF.
- Après avoir transmis les propositions des consultants pour avis à la collectivité et à la CIRRMA, Cités Unies France accompagne la collectivité pour sélectionner la proposition la plus adaptée à ses besoins et contraintes.
- Le prestataire retenu contractualise avec CUF, et est rétribué directement par CUF selon les modalités prévues au contrat.
- Un RRMA est identifié avec l'appui de la CIRRMA pour chaque prestation, afin d'assurer un suivi visant à faciliter l'ancrage territorial de l'accompagnement et, si pertinent, de contribuer à la mobilisation d'acteurs du territoire et de porter un regard méthodologique complémentaire.
- Une première réunion au lancement de l'appui est organisée entre CUF, la collectivité, le consultant et le RRMA concerné, pour s'assurer d'une base de compréhension partagée et cadrer le processus d'accompagnement.
- Durant toute la durée de la prestation, CUF assure un rôle de facilitation et de médiation entre la collectivité territoriale, le prestataire, et le RRMA mobilisé, veillant à la fluidité des relations et à l'adéquation continue entre besoins et réponses apportées. Des points réguliers et une collecte continue d'informations sont pour cela réalisés par CUF avec le prestataire, la collectivité et le RRMA dans le cadre de son système de suivi-qualité, jusqu'à validation des livrables finaux et restitution auprès de la collectivité.
- La clôture de l'accompagnement et le règlement final du prestataire sont conditionnés à la réalisation effective des prestations, à la restitution coorganisée avec le RRMA (le cas échéant) et à la validation conjointe de ses produits par Cités Unies France et la collectivité accompagnée.

Processus de sélection

Le présent appel d'offres vise à **identifier les consultant.es intéressé.es à proposer des prestations** d'appui aux collectivités territoriales françaises par le biais du dispositif DCOL, en intégrant l'équipe d'expert.es mise en place par Cités Unies France. Une fois l'équipe constituée, ses membres auront un accès exclusif aux accompagnements de collectivités proposés par le dispositif DCOL.

Le comité de pilotage, composé des représentants de Cités Unies France, de la Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, de la Caisse des Dépôts et Consignations, et de l'Agence Française de Développement, sera responsable de la sélection des consultants. Les RRMA à travers la CIRRMA porteront un avis consultatif sur les candidatures.

Afin de proposer une expertise diversifiée et complète aux collectivités, les soumissionnaires peuvent pré-identifier des opportunités de collaborations, groupements et expertises croisées avec d'autres acteurs et structures de conseil.

Pour répondre aux besoins d'accompagnements propres aux collectivités territoriales d'Outre-mer, une attention particulière sera apportée aux structures de conseil basées en Outre-mer ou ayant des réseaux mobilisables sur place – à préciser le cas échéant.

Il est attendu des candidats de rédiger une note de 12 pages de contenu au maximum, sans compter les annexes (profils individuels et CV, expériences et références, pièces administratives…).

Le cadre de réponse est le suivant :

- Présentation de la société / organisme (domaine et thèmes d'expertise, zones d'expertise, effectifs, principaux clients…)
- Compréhension du cahier des charges et des enjeux spécifiques au soutien de l'AICT
- Offre d'expertise précisant le ou les types d'appuis proposés, pouvant ne concerner qu'un seul, deux, ou les trois types d'appuis (projet – stratégie – climat)
- Proposition d'une méthodologie de travail sur un accompagnement-type
- Structure de coût par profil d'intervenant (en euros hors taxes)
- Approche de responsabilité sociétale et environnementale de la structure

En annexe :

- Présentation de 3 expériences récentes avec références
- Profil des intervenants que l'organisme propose de mobiliser (1 page / CV au maximum)

Selon le statut de la structure, un avis de situation SIRENE, une déclaration préfectorale ou un extrait K-bis récent est à fournir en annexe.

Les offres devront être adressées en version numérique au plus tard le **15 Décembre 2026** à Cités Unies France à l'adresses e-mail suivante : d.giudicelli@cites-unies-france.org

Elles feront l'objet d'un accusé de réception.

Expériences attendues des soumissionnaires

Les soumissionnaires devront pouvoir justifier d'expériences et capacités liées :

- Aux bonnes pratiques de méthodologie de gestion de projets en collectivités (de l'identification à l'évaluation), idéalement en contexte de coopération décentralisée ;
- A la conception et l'accompagnement de politiques publiques territoriales à divers

niveaux de collectivités ;

- Au fonctionnement spécifique des collectivités territoriales, de leurs organismes représentatifs et de leurs documents de planification ;
- A la complexité des enjeux de coopération au développement, de solidarité internationale et de recherche de réciprocité ;
- Aux enjeux de durabilité, de mise en pratique des ODD et de l'Agenda 2030 ;
- A la mobilisation effective de réseaux d'acteurs de natures variées ;
- A la mobilisation des bailleurs de l'AICT et de leurs orientations stratégiques.

Les expériences portant sur un ou plusieurs des secteurs suivants pourront être mises en avant :

- Atténuation, adaptation et résilience au changement climatique ;
- Appui à la gouvernance locale et à la décentralisation ;
- Développement urbain, villes durable et solutions fondées sur la nature ;
- Prévention, gestion des crises et réhabilitation ;
- Gestion et protection de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- Gestion intégrée des ressources en eau, assainissement et hygiène ;
- Agriculture, sécurité alimentaire et systèmes alimentaires ;
- Santé et protection sociale ;
- Lutte contre les discriminations et atteintes aux droits humains ;
- Éducation et formation professionnelle ;
- Jeunesse, ECSI et mobilité internationale ;
- Développement économique territorial ;
- Mise en œuvre des ODD à l'échelle locale.

Une attention particulière sera portée aux expériences et capacités d'appui prenant en comptes les contextes et enjeux géographiques spécifiques des collectivités d'Outre-mer.

Processus et critères de sélection des offres

Les offres reçues seront étudiées par Cités Unies France selon une grille de critères prédéfinie.

Principaux critères de la grille employée dans le processus de sélection :

- Compréhension générale de l'appel d'offre
- Connaissance et compréhension des enjeux de l'AICT
- Connaissance des acteurs territoriaux dans la zone géographique concernée
- Compétence et expérience relative aux collectivités territoriales et politiques publiques locales
- Compétence et expérience relative à chaque type d'appui proposé (stratégie, projet, climat)
- Pertinence méthodologique
- Zone géographique d'expertise
- Thème d'expertise
- Expérience et capacité d'appui en Outre-Mer
- Références/recommandations
- Eléments de durabilité (approche de responsabilité sociétale et environnementale)

Des entretiens pourront être proposés (sans être obligatoires) pour compléter l'analyse des offres et profils des structures candidates.

La liste finale des structures intégrées au sein de l'équipe de consutant.es sera validée par le comité de pilotage.

Modalités d'intégration à l'équipe de consultant.es DCOL

Le présent appel d'offres donnera lieu à un accord notifié ouvrant à des marchés subséquents. A l'issu du processus de sélection, un ou plusieurs attributaires seront désignés par Cités Unies France et notifiés formellement à travers un courrier de confirmation de leur intégration à l'équipe d'experts DCOL.

L'intégration à l'équipe de consultant.es sera effective à réception du courrier de notification et valide pour deux cycles d'appel DCOL (13 et 14). Après le DCOL 14, Cités Unies France informera l'équipe de consultant.es des modalités de poursuite et d'une éventuelle reconduction pour les éditions ultérieures.

Une fois intégrés, les prestataires seront consultés sur les marchés subséquents, à savoir les demandes précises des collectivités soumissionnaires à l'appel DCOL présélectionnées par CUF. Les prestataires pourront se prépositionner sur une ou plusieurs demandes de collectivités (sans obligation ni pénalité en l'absence de positionnement) en fonction de velléités justifiées d'accompagnement, de la correspondance des demandes avec l'expertise proposée, des réalités géographiques (pour le cas des Outre-mer notamment) et des disponibilités. Les demandes complètes des collectivités seront transmises en conséquence aux prestataires intéressés, qui disposeront de trois semaines à un mois pour adresser à CUF une réponse technique et financière par demande. L'attribution finale de la prestation d'appui sera décidée par Cités Unies France, avec le concours de la collectivité concernée et l'avis consultatif du RRMA.

Cités Unies France ne s'engage pas sur un nombre de contrat ou un montant minimal alloué pour chacun des prestataires.

Cités Unies France se réserve le droit d'initier un renouvellement partiel ou complet de l'équipe de consultant.es si les critères de renforcement qualitatifs et quantitatifs des collectivités ne sont pas satisfaits, et si les expertises nécessaires à l'atteinte des objectifs du dispositif DCOL évoluent. Les membres de l'équipe de consultant.es en seront informés à l'avance, et invités le cas échéant à se positionner sur un cahier des charges modifié.

En cas d'insatisfaction avérée de la qualité de l'appui dans le cadre d'une prestation DCOL, Cités Unies France se réserve le droit d'exclure le membre de l'équipe de consultant.es à travers un e-mail de notification.

Durant toute la durée de l'accompagnement, Cités Unies France assurera toute la gestion administrative et financière des prestations.

Les membres de l'équipe de consultant.es pourront à tout moment être sollicités dans le cadre du suivi-évaluation du dispositif assuré par Cités Unies France, et seront invités en continu à faire part de leurs remarques dans le but d'améliorer et fluidifier le fonctionnement du dispositif.

Calendrier prévisionnel du dispositif

DCOL 13 :

- 17 Novembre 2026 : lancement du 13-ème appel DCOL
- 12 Janvier 2027 : date limite du dépôt des demandes des collectivités pour le DCOL 13
- 28 Janvier 2027 : Envoi des demandes des collectivités retenues aux consultant.es

- 24 Février 2027 : Date limite d'envoi des offres techniques d'accompagnement
- Mars 2027 : Octroi des missions, contractualisation et démarrage des prestations
- Septembre 2027 : Clôture des prestations

DCOL 14 : lancement envisagé en Mars 2027

Organismes éligibles à l'appel d'offres

Tous types d'organismes : associations, groupements, bureaux d'étude, cabinets de conseil, Société coopératives, microentreprises, etc.

Calendrier de l'appel d'offres

- Lancement de l'appel d'offres : 16/11/2026
- Remise des propositions : jusqu'au 15/12/2026
- Entretiens potentiels : à partir du 17/12/2026
- Notification des consultants retenus : 15/01/2027

Liste des annexes

- Projet stratégique 2023 – 2027 de Cités Unies France
- Appel à manifestation d'intérêt DCOL 13 – guide de fonctionnement
- Formulaire de demande volet stratégie
- Formulaire de demande volet projet
- Formulaire de demande volet climat

Pour toute information additionnelle, écrire à l'adresse suivante : d.giudicelli@cites-unies-france.org